

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS

**RÈGLEMENT NUMÉRO 18-524 PRÉVOYANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT
DES QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 1 (ADMINISTRATION GÉNÉRALE) ET DE
LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

CONSIDÉRANT les dispositions législatives applicables en matière d'établissement des quotes-parts des dépenses de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains et de leur paiement par les municipalités, notamment celles apparaissant aux articles 975 et 976 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et aux articles 205 et 205.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT que la Partie 1 du budget de la MRC des Maskoutains concerne toutes les municipalités de la MRC, sans exception;

CONSIDÉRANT que, lors de la session tenue le 28 novembre 2018, le conseil a adopté le budget de la Partie 1 pour l'exercice financier 2019, référence étant faite à la résolution numéro 18-11-299 adoptée à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance du 28 novembre 2018, avec demande de dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, par le présent règlement, il est décrété ce qui suit:

ARTICLE 1- OBJET DU RÈGLEMENT

Pour l'exercice financier 2019, ce règlement a pour objet de prévoir les modalités de l'établissement des quotes-parts pour les dépenses de la Partie 1 du budget de la MRC des Maskoutains et les modalités de leur paiement par les municipalités.

De plus, lorsque cela est nécessaire, ce règlement détermine les critères de répartition de certaines dépenses.

ARTICLE 2- INTERPRÉTATION

2.1 Sont joints à ce règlement et en font partie intégrante les documents suivants:

- Annexe A : Partie 1 – Budget 2019 – Prévisions budgétaires à des fins fiscales – Dépenses et revenus.
- Annexe B : Établissement des quotes-parts 2019 – Partie 1 (incluant l'Annexe A) – Administration générale.

2.2 Pour fins d'interprétation, les données apparaissant à l'une ou l'autre des annexes précitées ont priorité sur le texte des dispositions de ce règlement.

De plus, l'expression richesse foncière uniformisée (RFU) doit être comprise au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1).

ARTICLE 3- MUNICIPALITÉS ASSUJETTIES

Toutes les municipalités de la MRC des Maskoutains sont assujetties à la Partie 1 du budget, sans exception.

ARTICLE 4 - RÉPARTITION DES DÉPENSES ET ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS PARTIE 1

4.1 ADMINISTRATION

Les dépenses d'administration (Partie 1) sont réparties sur la base de la richesse foncière uniformisée (RFU) de toutes et chacune des municipalités de la MRC.

Cette base de répartition vaut pour toutes les dépenses d'administration, à l'exception des dépenses suivantes:

a) Régime de retraite des élus :

Les contributions versées à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) pour les membres du conseil sont réparties de manière à être assumées intégralement par chaque municipalité dont le membre est inscrit au régime de retraite, en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (RLRQ, c. R-9.3), et sont payables deux fois l'an.

b) Rémunération des élus :

Les dépenses relatives à la rémunération des élus sont réparties en parts égales entre toutes les municipalités de la MRC des Maskoutains, sans égard à la richesse foncière ou à la population.

c) Cours d'eau :

- Les dépenses relatives aux travaux (incluant les honoraires) sur les cours d'eau sont payables par les municipalités bénéficiaires concernées et sont réparties en conséquence en proportion de leur bassin versant respectif.
- La MRC des Maskoutains peut, pendant la durée de planification et de réalisation du projet, procéder à une ou plusieurs répartitions provisoires.
- Pour les fins de cet article, les dépenses relatives à un cours d'eau comprennent tous les coûts, frais et honoraires encourus à toutes les étapes du projet, tant au niveau de la planification et de la gestion du projet qu'au niveau de la réalisation.
- Sont compris dans les dépenses les sommes versées, le cas échéant, à des professionnels externes. Ils comprennent aussi les contributions exigées en relation avec le service de gestion des cours d'eau de la MRC des Maskoutains, à raison de 1 300 \$ par kilomètre pour tous les kilomètres arpentés. Cette somme est additionnée d'une somme de 1 950 \$ par kilomètre pour tous les kilomètres de travaux réalisés, si le service de gestion des cours d'eau de la MRC des Maskoutains est nommée maître d'œuvre pour la réalisation desdits travaux. À titre de référence, dès que la MRC des Maskoutains aura été nommée maître d'œuvre aux fins de réalisation des travaux, elle pourra facturer la somme totale de 3 250 \$ par kilomètre de travaux réalisés (soit la somme de 1 300 \$ additionnée de la somme de 1 950 \$). Ces contributions (ainsi que la rémunération et les honoraires versés à des professionnels externes), par voie de ce règlement, constituent un mode de tarification au sens des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1).
- Les coûts des travaux d'arpentage prévus à la phase 1 « Relevés de base du cours d'eau », à la phase 2 « Piquetage et bornage » et à la phase 3 « Arpentage de validation et plans tels que construits » sont assumés à même le mode de tarification précité. C'est aussi le cas pour les services réguliers de l'ingénieur aux cours d'eau. La rémunération ou les honoraires, le cas échéant, pour les mandats spéciaux ou additionnels doivent par ailleurs être facturés en sus des contributions exigées pour la gestion des cours d'eau, comme indiqué au présent article.

- De plus, des frais administratifs établis à 5 % sont ajoutés à toute facturation faite aux municipalités bénéficiaires, en vertu de cet article, et ces frais constituent également un mode de tarification au sens des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1).

d) Service 9-1-1 – Licences – Municipalités

Les dépenses relatives au coût des licences radio détenues par la MRC des Maskoutains au nom de ses municipalités membres sont facturées à chaque municipalité concernée, au prorata du nombre de licences attribuées à chaque municipalité.

e) La Moisson maskoutaine

L'aide financière attribuée à La Moisson maskoutaine, pour un montant de 33 785 \$, fait l'objet d'une quote-part versée par chacune des municipalités de la MRC, à raison d'un coût per capita de 0,384 \$, la population étant établie en vertu du Décret numéro 1213-2017, daté du 13 décembre 2017 et publié dans la Gazette officielle du Québec, Partie 2, édition du 27 décembre 2017. Les revenus perçus en excédent du montant de 33 380 \$ sont versés au fonds général de la MRC des Maskoutains et peuvent être utilisés à toutes autres fins.

4.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

Les dépenses relatives au soutien au développement économique font l'objet d'une quote-part à être versée par toutes et chacune des municipalités de la MRC des Maskoutains, à raison d'un coût per capita de 4,617 \$, la population étant établie pour chaque municipalité en vertu du Décret numéro 1213-2017, daté du 13 décembre 2017 et publié dans la Gazette officielle du Québec, Partie 2, édition du 27 décembre 2017.

4.3 AUTRES DÉPENSES :

Les autres dépenses prévues au budget de la Partie 1, pour l'exercice 2019, sont financées à partir de diverses sources de revenus, autres que des quotes-parts, référence étant faite à l'Annexe A. Cependant, advenant tout manque à gagner, une quote-part supplémentaire est établie en cours d'année et payable par les municipalités concernées, au même titre que les dépenses d'administration, sur la base de la richesse foncière uniformisée.

ARTICLE 5- TRANSMISSION DES QUOTES-PARTS

Sauf lorsque prévu autrement à ce règlement, les quotes-parts sont payables en trois versements et exigibles selon les pourcentages établis ci-dessous, aux dates suivantes :

- 33 %, le 15 mars 2019;
- 33 %, le 14 juin 2019;
- 34 %, le 16 septembre 2019.

ARTICLE 6- INTÉRÊT

À compter de la journée suivant la date de l'échéance de chacun des termes stipulés à l'article 5 du présent règlement, est ajouté, à toute partie de versement impayé, des intérêts calculés au taux de 1 % par mois (12 % annuellement).

Ce taux s'applique aussi pour toute autre demande de paiement faite par la MRC des Maskoutains en cours d'année.

ARTICLE 7- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

ADOPTÉ à Saint-Hyacinthe, le 12^e jour du mois de décembre 2018.

Signé à Saint-Hyacinthe, le 12^e jour du mois de décembre 2018.


Francine Morin, préfet


M^e Magali Loisel, avocate et greffière

Avis de motion et présentation du projet de règlement :	28 novembre 2018
Adoption du règlement :	12 décembre 2018 (Rés. 18-12-347)
Entrée en vigueur :	janvier 2019

ANNEXE

Annexe A

(Règlement 18-524)

PARTIE 1 - BUDGET 2019

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	BUDGET 2019
DÉPENSES	
Conseil	
1 Rémunération élus	174 500 \$
2 Charges sociales - élus	9 389 \$
3 Frais de déplacement	5 500 \$
4 Frais de représentation (MRC)	3 000 \$
5 Congrès et colloques	3 000 \$
6 Adhésions et cotisations élus	150 \$
7	195 539 \$
Greffé	
8 Rémunération greffier	89 906 \$
9 Rémunération gestion documentaire	60 143 \$
10 Charges sociales	28 147 \$
11 Frais de déplacement	1 700 \$
12 Congrès et colloques	1 350 \$
13 Formation	2 500 \$
14 Adhésions et cotisations	2 500 \$
15	186 246 \$
Gestion administrative	
16 Rémunération directeur général	123 267 \$
17 Rémunération adjointe directeur général	95 060 \$
18 Rémunération personnel de secrétariat	49 621 \$
19 Surnuméraire personnel de secrétariat	4 000 \$
20 Rémunération personnel de secrétariat	16 957 \$
21 Rémunération personnel de secrétariat	3 972 \$
22 Rémunération comptabilité	86 665 \$
23 Rémunération secrétariat et administration	29 773 \$
24 Rémunération secrétariat, compt. et administration	49 621 \$
25 Rémunération - agent en communication	27 628 \$
26 Rémunération - agent de liaison comité CE	39 240 \$
27 Rémunération - agent de liaison (terrain) comité CE	49 643 \$
28 Rémunération - directeur services techniques (BV)	934 \$
29 Rémunération - coordonateur eau (BV)	6 749 \$
30 Charges sociales	114 794 \$
31 Frais de déplacement	7 000 \$
32 Congrès et colloques	4 200 \$
33 Communications	5 500 \$
34 Frais de poste et transport	7 150 \$
35 Publicité et information	20 500 \$
36 Comptabilité et vérification	14 000 \$
37 Administration et informatique	22 000 \$
38 Formation	3 500 \$
39 Services juridiques	10 000 \$
40 Services professionnels externes - adm	10 000 \$
41 Services professionnels externes - communication	20 000 \$
42 Autres services professionnels	60 000 \$
43 Assurances	14 250 \$
44 Réceptions	10 500 \$
45 Abonnements et livres	6 500 \$
46 Adhésions et cotisations	15 000 \$
47 Location équipement de bureau	500 \$
48 Entretien et réparation équip. de bureau	12 000 \$
49 Fournitures de bureau	17 000 \$
50 Biens durables	12 500 \$
51 Autres biens non durables	2 000 \$
52 Subventions à des organismes	14 000 \$
53 Contribution financière Moisson Maskoutaine	33 785 \$
54 Affectation MADE (FDT)	30 000 \$
55 Affectation MADEES (FDT)	30 000 \$
56 Affectation Projets structurants (FDT)	50 000 \$
57 Contribution financière cadets	10 000 \$
58 Frais bancaires	250 \$
59 Divers - administration	3 000 \$
60 Remboursement au fonds de roulement	29 081 \$
61 Fourniture de bureau (police, constats et cartes)	11 500 \$
62	1 183 640 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2019

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	BUDGET 2019
Siège social	
63 Matières résiduelles	1 570 \$
64 Assurances	5 900 \$
65 Entretien ménager	24 859 \$
66 Entretien paysager	500 \$
67 Déneigement	2 250 \$
68 Entretien du siège social	18 000 \$
69 Carburant	225 \$
70 Électricité	21 000 \$
71 Biens non durables	500 \$
72 Divers	1 200 \$
73 Taxes services municipaux	8 800 \$
74 Intérêts sur dettes à long terme	8 824 \$
75 Remboursement de capital	79 500 \$
76 Frais de financement et d'escompte	2 103 \$
77	175 231 \$
Parcours cyclables	
78 Rémunération coordonateur	33 739 \$
79 Rémunération directeur services techniques	3 738 \$
80 Rémunération secrétariat	796 \$
81 Charges sociales	8 031 \$
82 Frais de déplacement	1 000 \$
83 Publicité et information	500 \$
84 Services professionnels externes	5 000 \$
85 Outils promotionnels/réimpression	2 000 \$
86 Adhésions et cotisations	500 \$
87 Fournitures de bureau	100 \$
88	55 404 \$
Politique de la famille	
89 Rémunération chargé(e) de projet	37 607 \$
90 Rémunération chargé(e) de projet famille /Immigration	6 269 \$
91 Charges sociales	8 939 \$
92 Frais de déplacement - famille	800 \$
93 Congrès et colloques	750 \$
94 Frais de poste et transport - Famille et D/S	250 \$
95 Publicité et promotion - Famille et D/S	1 500 \$
96 Services professionnels - impression graphisme - Famille et D/S	2 500 \$
97 Fournitures de bureau	500 \$
98 Frais de réception et autres - Familles et D/S	500 \$
99 Activité développement social	500 \$
100 Prévention de la criminalité - Intervenant de rue	33 410 \$
101 Immigration - sous-traitance organisme	23 228 \$
102 Immigration promotion et publicité	1 000 \$
103 Immigration -frais de déplacement	400 \$
104 Divers - Immigration	5 055 \$
105	123 208 \$
Politique du Patrimoine	
106 Rémunération chargé(e) de projet	56 409 \$
107 Charges sociales	11 764 \$
108 Frais de déplacement	500 \$
109 Congrès et colloques	400 \$
110 Frais de poste et transport	100 \$
111 Publicité et information	1 000 \$
112 Serv. prof. / guide de rénovation	2 000 \$
113 Serv. prof. / mise en valeur agricole	15 000 \$
114 Serv. prof. / projet de développement	38 000 \$
115 Formation	500 \$
116 Adhésions et cotisations	975 \$
117 Abonnements et livres	100 \$
118 Fournitures de bureau	300 \$
119 Découvertes maskoutaines	4 000 \$
120	131 048 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2019

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	BUDGET 2019
Service 9-1-1	
121 Communications	400 \$
122 Licences 9-1-1 - MRC	1 596 \$
123 Licences - municipalités	14 300 \$
124 Services professionnels (CAUCA)	7 500 \$
125 Loyer - antennes	2 650 \$
126 Entretien et réparation équipements	2 200 \$
127 Biens non durables	200 \$
128 Biens durables	1 000 \$
129 Cauca - exploitation	452 500 \$
130	482 346 \$
Sécurité incendie et civile	
131 Rémunération coordonnateur	44 777 \$
132 Rémunération secrétariat	7 444 \$
133 Charges sociales	12 087 \$
134 Frais de déplacement	1 200 \$
135 Frais de poste et transport	50 \$
136 Congrès et colloques	1 000 \$
137 Communications	550 \$
138 Publicité et information	250 \$
139 Administration et informatique incendie	3 200 \$
140 Services professionnels externes	2 000 \$
141 Formation	500 \$
142 Formation Pompier	50 000 \$
143 Abonnements et livres	350 \$
144 Adhésions et cotisations	500 \$
145 Fournitures de bureau	600 \$
146 Divers	500 \$
147	125 608 \$
Fonds régional - Carrières et sablières	
148 Frais de déplacement	500 \$
149 Services prof / Ingénierie partie 1	3 808 \$
150 Fournitures, biens durables et divers	500 \$
151 Contributions à des organismes municipaux	1 275 000 \$
152 Contribution MRC Haute-Yamaska	85 000 \$
153	1 364 808 \$
Cours d'eau	
154 Rémunération chargé de projet	57 643 \$
155 Rémunération secrétariat	21 834 \$
156 Rémunération Géomaticien	2 000 \$
157 Rémunération coordonnateur	26 990 \$
158 Charges sociales	23 163 \$
159 Frais de déplacement	2 500 \$
160 Congrès et colloques	600 \$
161 Frais de poste et transport	1 200 \$
162 Communications	1 000 \$
163 Licenses radio	150 \$
164 Publicité et information	1 700 \$
165 Ingénieur aux cours d'eau / ingénierie	11 604 \$
166 Entrepreneurs	513 000 \$
167 Assurances véhicule cours d'eau	1 000 \$
168 Formation	1 500 \$
169 Immatriculation matériel roulant	360 \$
170 Adhésions et cotisations	300 \$
171 Entretien et réparations matériel roulant	1 000 \$
172 Entretien équipements cours d'eau	300 \$
173 Entretien et rép. équip. bureau cours d'eau	2 000 \$
174 Essence matériel roulant	2 000 \$
175 Fournitures cours d'eau	800 \$
176 Fournitures de bureau	3 850 \$
177 Biens durables	500 \$
178 Divers	952 \$
179	677 946 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2019

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	BUDGET 2019
Matières résiduelles	
180 Services professionnels	30 000 \$
181	30 000 \$
Urbanisme	
182 Rémunération urbaniste	86 665 \$
183 Rémunération urbaniste adjoint	64 024 \$
184 Rémunération secrétariat	7 444 \$
185 Charges sociales	32 605 \$
186 Frais de déplacement	1 600 \$
187 Congrès et colloques	1 100 \$
188 Services professionnels externes	80 000 \$
189 Services professionnels - ingénieur forestier	10 000 \$
190 Services professionnels - cour municipale	600 \$
191 Publicité et information	4 500 \$
192 Formation	800 \$
193 Abonnements et livres	750 \$
194 Adhésions et cotisations	1 950 \$
195 Fournitures de bureau	5 500 \$
196 Divers	500 \$
197	298 038 \$
Développement économique	
198 Rémunération directeur associé	98 167 \$
199 Rémunération commissaire développement	67 475 \$
200 Rémunération agent de développement rural	62 676 \$
201 Rémunération conseillère développement	62 375 \$
202 Rémunération conseiller financement	67 475 \$
203 Rémunération agente de communication	41 568 \$
204 Rém. commissaire agriculture & agroalimentaire	69 280 \$
205 Rémunération agente de bureau	39 797 \$
206 Charges sociales	105 204 \$
207 Frais de déplacement	7 500 \$
208 Frais de réception et représentation	6 300 \$
209 Congrès et colloques	2 000 \$
210 Formation	2 500 \$
211 Communications	3 800 \$
212 Administration et informatique	28 000 \$
213 Adhésions et cotisations	3 950 \$
214 Publicité et information	31 500 \$
215 Frais de poste et transport	100 \$
216 Services professionnels externes	82 000 \$
217 Autres services professionnels	4 000 \$
218 Honoraires professionnels communication	27 400 \$
219 Frais de loyer	70 692 \$
220 Location et frais d'équipement	12 500 \$
221 Entretien et réparation équipement de bureau	3 800 \$
222 Abonnements et livres	600 \$
223 Fournitures de bureau	2 000 \$
224 Bourses de la relève	20 000 \$
225 Formation conversation anglaise et espagnol	70 000 \$
226 Biens durables et immobilisation	2 000 \$
227 Divers	10 567 \$
228 Subventions à des organismes	38 500 \$
229 Bourses	11 500 \$
230	1 055 226 \$
FLI	
231 Frais bancaires	970 \$
232	970 \$
FLS	
233 Frais d'intérêts FLS-FTQ	3 500 \$
234 Frais bancaires	150 \$
235	3 650 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2019

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)		BUDGET 2019
Géomatique		
236	Rémunération	64 024 \$
237	Charges sociales	11 742 \$
238	Frais de déplacement	400 \$
239	Services prof. externes - soutien technique	5 000 \$
240	Services prof. externes - diffusion et hébergement	25 672 \$
241	Congrès et colloques	450 \$
242	Formation	500 \$
243	Adhésions et cotisations	200 \$
244	Entretien et réparations équipement	500 \$
245	Fournitures de bureau	500 \$
246		108 988 \$
IMMOBILISATIONS		
247	Immobilisations - service 9-1-1	13 000 \$
248	Immobilisations - siège social	5 000 \$
249	Immobilisation - cours d'eau	3 000 \$
250		21 000 \$
251	TOTAL DÉPENSES	6 218 896 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2019

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	BUDGET 2019
REVENUS	
252 Quote-part administration générale	1 328 035 \$
253 Quote-part rémunération des élus	183 889 \$
254 Quote-part La Moisson Maskoutaine	33 785 \$
255 Soutien administratif partie 2	15 000 \$
256 Soutien administratif partie 3	15 000 \$
257 Soutien administratif partie 4	15 000 \$
258 Soutien administratif partie 8	15 000 \$
259 Soutien administratif partie 9	8 343 \$
260 Soutien administratif partie 11	4 141 \$
261 Soutien administratif - RIM	12 000 \$
262 Autres services évaluateurs	1 000 \$
263 Intérêts revenus partie 1	20 000 \$
264 Autres revenus - divers	111 788 \$
265 Autres - ventes de documents etc.	500 \$
266 Subvention de fonctionnement	88 550 \$
267 Fonds de développement des territoires (FDT)	135 000 \$
268	1 987 031 \$
Siège social	
269 Location et revenus d'occupation	25 164 \$
270	25 164 \$
Politique de la famille	
271 Subvention gouvernementale (MIDI)	18 615 \$
272 Subvention gouvernementale (MSP)	15 186 \$
273 FDT - Immigration	18 615 \$
274 FDT - Projet structurant - Prévention de la criminalité	18 224 \$
275	70 640 \$
Politique du Patrimoine	
276 Droits d'auteurs	100 \$
277 Subvention gouvernementale MCCCCF	29 500 \$
278	29 600 \$
Service 9-1-1	
279 Perception des redevances	475 000 \$
280 Licences radio	14 504 \$
281	489 504 \$
Sécurité incendie et civile	
282 Subvention formation pompier	50 000 \$
283	50 000 \$
Fonds régional - Carrières et sablières	
284 Imposition de droits	1 428 000 \$
285	1 428 000 \$
Cours d'eau	
286 Services de gestion	114 425 \$
287 Entrepreneurs	513 000 \$
288 Honoraires professionnels (facturation)	2 000 \$
289 Frais administratifs	31 471 \$
290 Permis de cours d'eau	1 000 \$
291	661 896 \$
Urbanisme et développement	
292 Subvention PADF	40 000 \$
293 Amendes - art 6.5 règlement des boisés	600 \$
294	40 600 \$

PARTIE 1 - BUDGET 2019

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	BUDGET 2019
Développement économique	
295 Subvention développement économique (FDT)	208 399 \$
296 Agent développement rural (affectation partie 2)	29 291 \$
297 Subvention agent développement rural (FDT partie 2)	29 291 \$
298 Quotes-parts développement économique (MRC)	406 245 \$
299 Subvention autre FDT	26 500 \$
300 Emploi-Québec - Entente STA	33 000 \$
301 Revenus de services et autres	2 000 \$
302 Bourses - Relève agricole - Commandites	22 000 \$
303 Journée de l'emploi	97 600 \$
304 Formation conversation anglaise et espagnol	70 000 \$
305 Revenu Entrepreneuriat et site web	30 000 \$
306 Mentorat	3 000 \$
307 FuturPreneur	900 \$
308 Revenus de gestion FLI / FLS	9 000 \$
309 Gestion Transformation	500 \$
310 Bourses Oseentreprendre	1 000 \$
311 Commandites projets spéciaux	1 500 \$
312	970 226 \$
FLI	
313 Revenus d'intérêts sur prêts	45 000 \$
314	45 000 \$
FLS	
315 Revenus d'intérêts sur prêts	25 000 \$
316	25 000 \$
Géomatique	
317 Services tarifés	1 000 \$
318 Autres revenus (ortho-photos)	750 \$
319	1 750 \$
320 TOTAL REVENUS	5 824 411 \$
321 Surplus (déficit) - avant affectation	(394 485) \$
AFFECTATION ET EMPRUNT À LONG TERME	
322 Affectation du surplus (partie 1)	34 500 \$
323 Affectation du surplus (partie 1)	16 050 \$
324 Affectation du surplus (partie 1)	10 000 \$
325 Affectation du surplus (partie 1)	268 315 \$
326 Affectation du surplus (partie 1)	85 000 \$
327 Affectation du surplus (partie 1)	10 000 \$
328 Affectation du surplus (partie 1)	20 000 \$
329 CFF aff réserves FIN & FDS réservés	(65 380) \$
330 Affectation du fonds de roulement	13 000 \$
331 Affectation du fonds de roulement	3 000 \$
332	394 485 \$
333 Surplus (déficit)	- \$

ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS 2019

PARTIE 1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MUNICIPALITÉ	POPULATION	R.F.U.		PARTIE 1				TOTAL PARTIE 1 2019
		EN \$	EN %	Administration	Rémunération des élus	Développement économique 4,617\$/habitant	Moisson Maskoutaine 0,384\$/habitant	
Saint-Pie	5 780	810 989 840 \$	6,4917%	86 212 \$	10 817 \$	26 687 \$	2 220 \$	125 936 \$
Saint-Damase	2 562	458 158 311 \$	3,6674%	48 704 \$	10 817 \$	11 830 \$	984 \$	72 335 \$
Sainte-Madeleine	2 430	227 025 608 \$	1,8173%	24 134 \$	10 817 \$	11 220 \$	933 \$	47 104 \$
Sainte-Marie-Madeleine	3 020	472 289 700 \$	3,7805%	50 206 \$	10 817 \$	13 944 \$	1 160 \$	76 127 \$
La Présentation	2 558	512 505 228 \$	4,1024%	54 481 \$	10 817 \$	11 811 \$	982 \$	78 091 \$
Saint-Hyacinthe	55 707	7 018 604 213 \$	56,1812%	746 106 \$	10 817 \$	257 200 \$	21 391 \$	1 035 514 \$
Saint-Dominique	2 574	390 551 925 \$	3,1262%	41 517 \$	10 817 \$	11 885 \$	988 \$	65 207 \$
Saint-Valérien-de-Milton	1 889	322 226 332 \$	2,5793%	34 254 \$	10 817 \$	8 723 \$	725 \$	54 519 \$
Saint-Liboire	3 150	420 930 551 \$	3,3694%	44 747 \$	10 817 \$	14 545 \$	1 210 \$	71 319 \$
Saint-Simon	1 330	275 272 320 \$	2,2034%	29 263 \$	10 817 \$	6 142 \$	511 \$	46 733 \$
Sainte-Hélène-de-Bagot	1 743	284 661 405 \$	2,2786%	30 261 \$	10 817 \$	8 048 \$	669 \$	49 795 \$
Saint-Hugues	1 244	298 164 582 \$	2,3867%	31 696 \$	10 817 \$	5 745 \$	478 \$	48 736 \$
Saint-Barnabé-Sud	905	270 041 479 \$	2,1616%	28 707 \$	10 817 \$	4 179 \$	348 \$	44 051 \$
Saint-Jude	1 264	252 531 684 \$	2,0214%	26 845 \$	10 817 \$	5 837 \$	485 \$	43 984 \$
Saint-Bernard-de-Michaudville	528	186 742 746 \$	1,4948%	19 832 \$	10 817 \$	2 439 \$	203 \$	33 311 \$
Saint-Louis	771	137 965 589 \$	1,1044%	14 665 \$	10 817 \$	3 561 \$	295 \$	29 338 \$
Saint-Marcel-de-Richelieu	530	154 132 858 \$	1,2338%	16 385 \$	10 817 \$	2 449 \$	203 \$	29 854 \$
TOTAL	87 985	12 492 794 371 \$	100,00%	1 328 035 \$	183 889 \$	406 245 \$	33 785 \$	1 951 954 \$

Note 1: Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif, tenant compte que ce n'est pas toujours la RFU qui est utilisée pour certaines dépenses